

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-047\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

26

Nbre de suffrages exprimés

37

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie DAVAL, Sylvie CANTI, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°047/2023

**Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 2 mars 2023**

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 2 mars 2023.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 avril 2023  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-048\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY ( CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°048/2023

### Objet : Adoption du Budget Principal 2023

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2023 du Budget Principal est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2023

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre et 4 abstentions) **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du Budget Principal, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	11 175 361,43 €
	Section d'investissement :	9 489 821,32 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	11 175 361,43 €
	Section d'investissement :	9 489 821,32 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

## BUDGET PRIMITIF 2023

## BUDGET PRINCIPAL

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

### I. Eléments de contexte

- Au 1er janvier 2023, la CCPH compte 23 communes pour une population de 21 587 habitants.
- Le DOB voté lors de la séance du 2 mars a esquissé les pistes de construction de ce budget 2023 qui reste caractérisé par de nombreuses incertitudes lesquelles appelleront vraisemblablement à un budget supplémentaire fin d'année.
- Après une crise sanitaire et économique qui avait impacté les finances communautaires en 2020 et 2021, nous sommes aujourd'hui confronté à un contexte inédit : poursuite de la guerre en Ukraine, flambée des prix de l'énergie, explosion de l'inflation, hausse généralisée des taux d'intérêt, suppression de la CVAE, modification des indicateurs financiers pour le calcul des dotations, autant de facteurs exogènes qui nous invitent à rester prudents et vigilants si nous voulons assurer nos missions de services à la population et accompagner la transformation du territoire.
- C'est pourquoi nous entendons nous engager de manière intensive et déterminée dans les politiques contractuelles proposées par nos partenaires et identifiées dans le DOB, pour mobiliser de manière optimale l'ensemble des moyens permettant de soutenir nos projets.
- Côté dépenses, nous devons donc faire face à des hausses globalement conséquentes des charges à caractère général nécessaires au fonctionnement des services et notamment :
  - Les prix de l'énergie devraient augmenter d'environ 160 000 € (hors amortisseur).
  - Les charges courantes liées au fonctionnement des services pèseront lourdement sur le budget 2023 avec une hausse budgétée d'environ 80 000 € dont déjà 25 000 € pour les frais d'alimentation de la cuisine centrale. Les transports péri et extra scolaires subiront l'inflation tout comme les carburants, les primes d'assurance ou encore les fournitures administratives.
  - La concession de service public avec les Francas est en hausse de 78 000 € sur cet exercice.
  - La masse salariale, qui a fortement augmenté en 2022 à effectifs pourtant constants (+ 293 000 €) et pour laquelle une décision modificative budgétaire a été nécessaire en fin d'année, sera encore impactée en 2023 car certaines mesures auront un effet en année pleine : nous limitons à ce stade la hausse de la masse

salariale à 2,5% soit + 113 000 € à laquelle s'ajoute une provision pour imprévus de 80 000 € sachant qu'il est probable que de nouvelles mesures salariales accompagnent fin 2023 l'inflation.

- Par ailleurs de nouvelles dépenses viennent impacter les charges à caractère général et seront détaillées par la suite mais on peut déjà noter la cotisation à l'ADNFC, l'OPAH RU, le déménagement de la médiathèque qui représentent globalement plus de 80 000€ de dépenses nouvelles nettes.
- Ces 5 types de hausse de charges représentent à elles seules déjà près de 600 000 €.
- Côté recettes, nous avons la particularité de nous appuyer d'une part sur des excédents reportés très importants à hauteur de 3,7M€ favorisant l'équilibre budgétaire 2023 et d'autre part nous pourrons compter cette année sur la revalorisation des bases foncières bâties et non bâties de +7,1% ainsi que sur la hausse de la TVA (+5,1%) et de la CVAE.
- A périmètre de taux constants, ces revalorisations permettent un gain de 300 000 € ce qui est particulièrement important mais reste moindre néanmoins que les seules hausses listées ci-dessus.
- Cela aura pour conséquence mécanique de limiter à l'avenir l'autofinancement des investissements et cela appelle dès à présent à mesurer précisément les nouvelles charges de fonctionnement induites par la réalisation de nos futurs équipements.
- Toutefois pour cet exercice 2023, grâce à un taux de mobilisation des subventions recherchées très élevé, grâce à l'excellente anticipation du recours aux emprunts souscrits à des taux bas lors des 2 exercices précédents, nous pouvons nous appuyer sur un niveau d'endettement limité et naturellement sur des excédents d'investissements pour financer nos investissements.
- Le budget principal 2023 est donc construit sans hausse des taux d'imposition en dehors du versement mobilité qui sera voté au taux maximum comme cela était annoncé depuis 2 années.

### RAPPEL DES LIGNES DE FORCE DU DOB

Le débat d'orientation budgétaire pour 2023 concluait sur 7 propositions qui sont reprises ci-après :

**1 ► Confirmer notre action économique comme vecteur principal d'aménagement du Pays d'Héricourt.**

Il est essentiel voire vital pour la poursuite de nos politiques publiques d'affirmer que c'est par la fiscalité issue des entreprises que nous pourrons maintenir et développer notre niveau de services.

Ce budget traduit cette ambition tant dans le budget principal qu'à travers les budgets annexes.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-048\_2023-DE

Le produit fiscal économique doit progresser en premier lieu en augmentant les bases économiques donc en favorisant l'accueil de nouvelles entreprises et en accompagnant le développement de notre tissu local.

Le développement économique se heurte à bien des obstacles qui se dressent encore devant nous et qui retardent nos dossiers, mais il reste la priorité de notre feuille de route pour viser la création de plus de 2 000 emplois et conserver notre population de plus de 20 000 habitants. Notre action économique doit se décliner dans toutes ses composantes en adéquation avec l'ambition nationale de réindustrialisation et dans le respect des mesures favorisant la transition énergétique.

Ce budget concrétise un programme d'actions ambitieux au titre du développement économique.

La revalorisation des bases de 7% impactera déjà fortement les TPE et de fait et malgré la suppression progressive de la CVAE qui ne touche pas les petites entreprises, nous renonçons à une hausse du taux de la CFE telle qu'envisagée dans la préparation budgétaire.

## **2 ► Confirmer les engagements du Pacte Fiscal Financier et de Solidarité et envisager de majorer la Taxe sur le Foncier Bâti si le risque de perte du FPIC est avéré en 2023.**

Cette orientation budgétaire n'a pas été retenue pour 2023 car le recours au levier fiscal des ménages peut être évité cette année et n'est pas opportune en raison de la forte inflation des dépenses courantes et la revalorisation des bases foncières bâties qui impactent déjà les ménages.

Par ailleurs si nous devons sortir cette année du bénéfice du FPIC, l'impact resterait faible en 2023 ce qui permet de sursoir d'une année l'activation du foncier bâti.

Ce point sera toutefois au centre de la réflexion à concevoir dès cette année avec les communes pour préparer les équilibres budgétaires des années à venir car le foncier bâti sera au cœur des discussions du bloc local.

## **3 ► Reconduire la Taxe GEMAPI pour un montant de l'ordre de 50 000 € eu égard aux interventions projetées**

Le budget prévoit cette recette GEMAPI d'autant que de nombreux projets et études seront engagés sur l'exercice.

## **4 ► Monter le versement Mobilités au taux de 0,60 contre 0,50 aujourd'hui**

Engagement pris depuis 2 années, il est confirmé dans ce budget avec une prise d'effet au 01 juillet 2023. Rappelons que ce sont les entreprises (au sens large y compris les associations et collectivités) de plus de 11 salariés qui cotisent au versement mobilité.

## **5 ► Envisager d'augmenter la tarification des services aux usagers pour tenir compte de l'inflation.**

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-048\_2023-DE

Berser  
Levrault

Cette orientation n'est pas traduite dans la construction budgétaire mais le non-recours à l'impôt ménage justifie que la réflexion soit conduite sur les tarifs périscolaires pour la prochaine rentrée scolaire. Ces services sont en effet fortement soumis à inflation notamment la restauration scolaire.

**6 ► Prévoir l'enveloppe de fonds de concours aux communes pour soutenir leurs investissements.**

Engagement pris en début de mandat pour favoriser le fait communautaire et soutenir l'investissement des communes, les crédits sont inscrits au budget 2023 en fonction des opérations communales programmées sur cet exercice.

**7 ► Ne pas avoir recours à l'emprunt pour 2023 mais plutôt en 2024**

Aucun recours à l'emprunt n'est budgété compte tenu des excédents reportés et des subventions d'investissement inscrites mais si l'Etat n'accompagne pas nos projets à hauteur souhaitée, nous devons reconsidérer au budget supplémentaire nos priorités pour 2023.

## II. Les projets 2022

### LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES DANS CE BUDGET

On peut noter dans le tableau ci-dessous que nous comptons 18 opérations engageant des crédits soit en restes à réaliser soit en nouvelles dépenses.

Au titre des opérations on comptabilise 7,96 M € de dépenses (TTC) pour 4,98 M€ de subventions escomptées.

Ci-dessous la synthèse des autres investissements présentés par service.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-048\_2023-DE



Opérations	Dépenses TTC		Recettes (HORS FCTVA)	
	RAR	Nouvelles dépenses	RAR	Nouvelles recettes
OP 16 - 2013 : Bassin d'apprentissage (service 05)	44 957,52 €			
OP 22 - 2016 : Requalification Tuileries (T3) (service 0631)	6 690,56 €	260 500,00 €		192 000,00 €
OP 23 - 2016 : 3ème Gymnase (service 05)	3 108,05 €			
OP 24 - 2016 : Pôle périscolaire des Chenevières (service 078)	9 295,07 €			256 500,00 €
OP 26 - 2018 : Plan Vélo - Voie du Tram 1 (service 027)				
OP 27 - 2018 : Plan Vélo - Parc Urbain (service 027)				91 838,00 €
OP 28 : PF de l'Odysée du cirque (service 100)	6 880,56 €			
OP 29 - 2018 : Coulée verte (service 027)		80 000,00 €	100 000,00 €	
OP 31 - 2019 : Multiplexe cinéma et complexe de loisirs (service 100)	54 675,00 €	1 820 000,00 €		1 125 000,00 €
OP 32 - 2019 : Plan Vélo - Voie du tram 2 (service 027)				
OP 33- 2021 : Siège de la CCPH (service 01)		1 009 178,13 €		
OP 34 - 2021 : Complexe musical (service 100)	91 101,98 €		470 000,00 €	
OP 35 - 2021 : Centre de formation Odysée (service 100)	96 014,02 €	1 758 000,00 €	305 000,00 €	714 000,00 €
OP 36 - 2021 : Piste cyclables Héricourt-Montbéliard T1 - T2 (passerelle) (service 027)	160 945,45 €	84 000,00 €		388 000,00 €
OP 37 - 2022 : Rénovation thermique Médiathèque (service 101)	78 307,50 €	1 800 000,00 €		1 219 000,00 €
OP 38 - 2022 : PDE Luze (service 0631)		323 175,00 €		1 380,82 €
OP 39-2022 : Piste BMX (service 05)	33 135,60 €	183 000,00 €		92 000,00 €
OP40-2023 : Pôle Echenans		60 000,00 €		30 000,00 €
SOUS-TOTAL	585 111,31 €	7 377 853,13 €	875 000,00 €	4 109 718,82 €
TOTAL		7 962 964,44 €		4 984 718,82 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-048\_2023-DE

### III. Les Ressources

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CFE	1 024 375,00 €	1 062 125,00 €	1 104 713,00 €	1 146 761,00 €	944 331,00 €	954 012,00 €	1 037 758,00 €
CVAE	521 650,00 €	520 338,00 €	653 809,00 €	635 087,00 €	694 888,00 €	571 540,00 €	692 666,00 €
IFER	97 871,00 €	102 269,00 €	91 472,00 €	95 080,00 €	105 229,00 €	119 394,00 €	124 530,00 €
TASCOM	299 983,00 €	201 757,00 €	219 338,00 €	399 784,00 €	209 049,00 €	209 742,00 €	210 603,00 €
DUSTP	3 352,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ROLE SUP	80 779,00 €	77 928,00 €	44 427,00 €	8 500,00 €	9 308,00 €	4 065,00 €	- €
FDPTP	66 506,00 €	59 547,00 €	62 850,00 €	60 706,59 €	61 049,95 €	62 584,71 €	60 000,00 €
TH	1 831 494,00 €	1 931 285,00 €	2 212 277,00 €	2 256 655,00 €	82 048,00 €	84 788,00 €	86 739,00 €
GEMAPI	- €	45 117,00 €	43,00 €	96,00 €	50 033,00 €	50 141,00 €	50 000,00 €
FRACTION TVA	- €	- €	- €	- €	2 068 582,00 €	2 267 173,00 €	2 382 626,00 €
ALLOC COMP TH	143 960,00 €	150 944,00 €	158 494,00 €	164 664,00 €	- €	- €	- €
ALLOC COMP CET	148,00 €	3 055,00 €	18 350,00 €	30 929,00 €	261 736,00 €	172 627,00 €	191 710,00 €
ALLOC COMP FB	2 061,00 €	2 235,00 €	2 283,00 €	2 311,00 €	18 790,00 €	124 379,00 €	123 600,00 €
FNB	9 788,00 €	9 772,00 €	9 988,00 €	10 011,00 €	10 154,00 €	10 531,00 €	11 274,00 €
TAXE ADD FNB	36 632,00 €	34 528,00 €	35 228,00 €	34 180,00 €	36 259,00 €	38 214,00 €	41 093,00 €
FB	392 651,00 €	405 930,00 €	418 480,00 €	427 777,00 €	415 068,00 €	432 142,00 €	466 925,00 €
<b>Total 1</b>	<b>4 511 250,00 €</b>	<b>4 606 830,00 €</b>	<b>5 031 752,00 €</b>	<b>5 272 541,59 €</b>	<b>4 966 524,95 €</b>	<b>5 101 332,71 €</b>	<b>5 479 524,00 €</b>
Dotation interco	526 797,00 €	531 152,00 €	583 055,00 €	622 103,00 €	624 522,00 €	625 040,00 €	644 137,00 €
Dotation compensation	292 137,00 €	286 087,00 €	279 469,00 €	274 359,00 €	268 956,00 €	263 056,00 €	261 529,00 €
FPIC PART INTERCO	213 882,00 €	210 460,00 €	271 111,00 €	285 536,00 €	300 161,00 €	295 558,00 €	295 000,00 €
<b>Total 2</b>	<b>1 032 816,00 €</b>	<b>1 027 699,00 €</b>	<b>1 133 635,00 €</b>	<b>1 181 998,00 €</b>	<b>1 193 639,00 €</b>	<b>1 183 654,00 €</b>	<b>1 200 666,00 €</b>
<b>TOTAL (1+2)</b>	<b>5 544 066,00 €</b>	<b>5 634 529,00 €</b>	<b>6 165 387,00 €</b>	<b>6 454 539,59 €</b>	<b>6 160 163,95 €</b>	<b>6 284 986,71 €</b>	<b>6 680 190,00 €</b>
FNGIR	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €
<b>TOTAL (1+2-3)</b>	<b>5 206 822,00 €</b>	<b>5 297 285,00 €</b>	<b>5 828 143,00 €</b>	<b>6 117 295,59 €</b>	<b>5 822 919,95 €</b>	<b>5 947 742,71 €</b>	<b>6 342 946,00 €</b>

## IV. Vue d'ensemble par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE	2022		2023
	Budgétisé	Réalisé	Primitif
011 Charges à caractère général	2 355 676,75 €	1 671 309,18 €	<b>2 341 301,00 €</b>
012 Charges de personnel	4 514 700,31 €	4 514 700,31 €	<b>4 711 268,00 €</b>
014 Atténuations de produits	716 457,24 €	521 492,24 €	<b>521 492,24 €</b>
022 Dépenses imprévues	70 176,14 €	- €	<b>233 666,00 €</b>
023 Virement à la section investissement	356 234,90 €	- €	<b>1 285 122,72 €</b>
042 Opérations d'ordre entre sections	534 690,38 €	535 069,14 €	<b>519 619,83 €</b>
65 Autres charges de gestion courante	1 531 804,60 €	1 482 800,58 €	<b>1 538 752,00 €</b>
66 Charges financières	11 253,68 €	11 202,77 €	<b>13 589,64 €</b>
67 Charges exceptionnelles	56 869,62 €	31 677,14 €	<b>550,00 €</b>
68 Provision pour risque locatif	2 463,68 €	2 463,68 €	<b>10 000,00 €</b>
<b>Total DEPENSES</b>	<b>10 150 327,30 €</b>	<b>8 770 715,04 €</b>	<b>11 175 361,43 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES PAR CHAPITRE	2022		2023
	Budgétisé	Réalisé	Primitif
002 Excédent antérieur reporté	1 339 195,08 €	1 339 195,08 €	<b>1 851 200,66 €</b>
013 Atténuation de charges	37 000,00 €	54 143,36 €	<b>70 000,00 €</b>
042 Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	6 362,44 €	<b>6 362,44 €</b>
70 Produits de services	898 980,00 €	1 004 539,33 €	<b>1 054 330,00 €</b>
73 Impôts et taxes	5 341 890,33 €	5 500 532,33 €	<b>5 862 888,33 €</b>
74 Subventions d'exploitation	2 265 510,00 €	2 251 425,75 €	<b>2 319 843,00 €</b>
75 Autres produits	3 075,00 €	9 779,80 €	<b>7 150,00 €</b>
77 Produits exceptionnels	3 314,45 €	200 937,61 €	<b>3 587,00 €</b>
78 Reprise sur amortissements et provisions	255 000,00 €	255 000,00 €	- €
<b>Total RECETTES</b>	<b>10 150 327,30 €</b>	<b>10 621 915,70 €</b>	<b>11 175 361,43 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE	2022		2023
	Budgétisé	Réalisé	Primitif
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €	- €
020 Dépenses imprévues d'investissement	300 000,00 €	- €	<b>300 000,00 €</b>
040 Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	6 362,44 €	<b>6 362,44 €</b>
041 Opérations patrimoniales	9 484,36 €	9 484,36 €	- €
16 Remboursements d'emprunts	107 851,60 €	107 851,60 €	<b>163 692,45 €</b>
20 Immobilisations incorporelles	296 349,60 €	70 726,63 €	<b>150 734,52 €</b>
204 Subventions d'équipement	657 410,60 €	196 476,33 €	<b>687 442,50 €</b>
21 Immobilisations corporelles	1 072 967,06 €	264 795,25 €	<b>980 990,53 €</b>
23 Immobilisations en cours	4 220 104,58 €	549 038,43 €	<b>7 150 598,88 €</b>
26 Participations et créances rattachées	40 000,00 €	39 988,00 €	<b>40 000,00 €</b>
27 Autres immobilisations financières	10 000,00 €	10 000,00 €	<b>10 000,00 €</b>
<b>Total DEPENSES</b>	<b>6 720 530,24 €</b>	<b>1 254 723,04 €</b>	<b>9 489 821,32 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES PAR CHAPITRE	2022		2023
	Budgétisé	Réalisé	Primitif
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	890 918,06 €	890 918,06 €	<b>1 942 705,95 €</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	356 234,90 €	- €	<b>1 285 122,72 €</b>
040 Opérations d'ordre entre sections	534 690,38 €	535 069,14 €	<b>519 619,83 €</b>
041 Opérations patrimoniales	9 484,36 €	9 484,36 €	- €
10 Dotations, fonds divers et réserves	550 000,00 €	98 491,81 €	<b>600 000,00 €</b>
13 Subventions d'investissement	3 227 202,54 €	511 465,62 €	<b>5 140 992,00 €</b>
16 Emprunts et dettes assimilées	1 152 000,00 €	1 152 000,00 €	- €
21 Immobilisations corporelles	- €	- €	<b>1 380,82 €</b>
<b>Total RECETTES</b>	<b>6 720 530,24 €</b>	<b>3 197 428,99 €</b>	<b>9 489 821,32 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-048\_2023-DE



## Niveau d'endettement de la collectivité

La trajectoire de notre CAF sur la période 2015 à 2022 reflète globalement une progression plus rapide des dépenses de gestion que des recettes mais cela est conforme à la nature même des dépenses réalisées puisque la CCPH assume de nombreux services à la personne qui ont une tendance naturelle à l'inflation.

Côté recettes, on mesure qu'elles ont bien progressé également sur la période avec un effet ciseau toutefois sur la période récente 2019-2022.

En effet sur les 4 dernières années, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de presque 1 million d'euro contre 500 000 € pour les recettes.

Néanmoins avec une CAF nette de 680 000 € en 2022, la situation financière reste saine bien que proportionnellement au volume des investissements projetés sur les 3 années à venir, elle peut paraître légèrement faible. C'est un point de vigilance à maîtriser.

### La CCPH dispose encore de marges pour emprunter.

Les ratios ont démontré que la situation de la CCPH du point de vue de l'endettement est bonne. Les précisions sur la nature de la dette et sur les garanties d'emprunt apportées sur le volet économique sont détaillées en annexe 3.

Rappelons qu'une provision pour risque locatif reste inscrite sur ce budget pour 303 000 €.

A titre de comparaison, notre EPCI a un ratio de 88 € / habitant pour le remboursement de sa dette contre 208 € pour la moyenne de notre strate.

	Ratio 5	Ratio 11
Strate (CC à FPU)	208	52,92 %
CCPH	88	21,5 %

**Ratio 5 = Dette/population** : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio\_11).

**Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement** : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

### CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2015 - 2022



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-048\_2023-DE

## EMPRUNTS CCPH TOUS BUDGETS CONFONDUS

Prêteurs	Taux	Budget	CRD* au 31/12/2022	Année d'extinction
Crédit Agricole	1,14%	Principal	585 000,00 €	2032
Banque Populaire	0,85%	Principal	181 754,55 €	2028
Caisse d'Epargne	2,19%	OM	76 135,26 €	2029
Banque Populaire	4,43%	CAPC	20 163,45 €	2023
Caisse des dépôts	0,54%	Principal	1 133 552,65 €	2037
Crédit mutuel	2,72%	Zac des Guinnottes	1 000 000,00 €	2025
TOTAL			2 996 605,91 €	

Les 3 emprunts enregistrés au budget principal présentent des taux particulièrement bas comparés à ce qui est proposé aujourd'hui. Le dernier emprunt a été souscrit à 0,54%.

Un emprunt prend fin cette année au CAPC. 2 emprunts seront remboursés en 2028 et 2029 qui dégageront de nouvelles marges.

L'emprunt aux Guinnottes est un emprunt court terme à rembourser en 2025.

\*Capital Restant Dû

## EMPRUNTS GARANTIS PAR LA CCPH

Bénéficiaires	Montant de l'emprunt garanti	Montant de l'engagement	CRD* au 31/12/2022	Terme de l'engagement
ACTION 70	63 000,00 €	31 500,00 €	16 007,95 €	2026
SEDIA	2 200 000,00 €	1 100 000,00 €	1 529 862,36 €	2030
TOTAL	2 263 000,00 €	1 131 500,00 €	1 545 870,31 €	

2 emprunts sont garantis encore sur le projet d'hôtel d'entreprises aux Guinnottes et sur le bâtiment loué à Acier+. La CCPH a fortement diminué ses engagements au fil des années et donc son niveau de risque. Une garantie s'achèvera en 2026, l'autre en 2030 au terme de l'actuel bail.

### V. Imposition 2023

- Foncier Bâti : 2,59 %
- Foncier Non Bâti : 2,86 %.
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25,68 %
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM): 1,15 %
- Versement MOBILITE à 0,60 %

- Taxe GEMAPI pour un montant de 50 000 €

## VI. Effectifs et charges de personnel

La masse salariale représente un chapitre désormais important du budget communautaire. **4 711 268 €** sont inscrits à ce chapitre.

Comparativement au budget réalisé en 2022 (4 514 700 €), elle est en augmentation de 196 568 € soit 2,5% au titre du GVT, des mouvements au sein des services et de la revalorisation du point d'indice en année pleine et 1,8% au titre des aléas de gestion.

Le coût de notre assurance statutaire pour l'absentéisme des fonctionnaires titulaires CNRACL est de 105 725 € soit 2,17 % de la masse salariale.

Actuellement 146 agents composent les effectifs de la CCPH au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour 112,30 équivalents temps plein sur emplois permanents.

La masse salariale intègre néanmoins les emplois saisonniers et les emplois prévus pour remplacements et renforts d'activité.

### A. Les dépenses supplémentaires

1. Créations de postes : 65 500 €
2. Réintégration d'agents à temps complet (après disponibilité, maladie, temps partiel) : 33 000 €
3. Mise en paiement de la prime de précarité (majoration 10%) pour les agents contractuels sous certaines conditions : 10 000 €
4. Revalorisation de la participation au contrat mutualiste suite à l'augmentation de la cotisation : 8 000 €
5. Marge pour les imprévus : 80 000 €

### B. Des recettes

1. Refacturation de charges aux budgets OM – Transport – CAPC : 117 200 €
2. Remboursement maladie, At des agents titulaires CNRACL ou du régime général : 20 000 €
3. Remboursement Sofaxis concernant le contentieux d'un accident de travail : 50 000 €

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-049\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS SMT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°049/2023

### **Objet : Budget Principal 2023 – Provisions**

Le Président expose que chaque année le Conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de l'augmentation ou de la diminution des provisions effectuées sur les différents budgets.

Le Budget Principal compte plusieurs provisions :

- 303 110,52 € destinés à couvrir le risque financier lié à la garantie d'emprunt Sédia,
- 8 523,68 € de provision au titre des créances douteuses déjà constituée en 2022 à laquelle il convient d'ajouter 10 000 € ce qui porte cette provision à 18 523,68 €

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre et 4 abstentions) **DECIDE** :

- du maintien de la provision pour risques et charges financiers liés à la garantie d'emprunt Sédia d'un montant de 303 110,52 €,
- du maintien de la provision pour créances douteuses d'un montant de 8 523,68 € à laquelle il convient d'ajouter 10 000 € afin de la porter à 18 523,68 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-050\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Etaient présents :**

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) **membres titulaires** – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

**Nbre de membres présents**

28

**Nbre de suffrages exprimés**

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

**Assistaient à la séance :**

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°050/2023

**Objet : Vote du Taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)**

Le Conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre et 4 abstentions), **DECIDE** de voter un taux de CFE sans augmentation soit 25,68%.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 avril 2023  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-051\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Nbre de membres présents**

28

**Nbre de suffrages exprimés**

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°051/2023

### **Objet : Pacte Fiscal et Financier – Fonds de concours ville d'Héricourt**

Le Président expose que dans le cadre de la seconde étape du Pacte Fiscal, un fonds de concours en fonctionnement de 376 000 € est attribué à la Ville d'Héricourt depuis 2012.

Ce fonds est destiné à soutenir le fonctionnement des écoles primaires de la ville d'Héricourt.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre et 4 abstentions) **AUTORISE** le versement mensuel de ce fonds de concours « aide au fonctionnement des écoles », pour un montant total de 376 000 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-052\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°052/2023

### Objet : Vote de la taxe GEMAPI – Fixation du montant attendu pour 2023

Le Président expose que par délibération N°4 du 07 février 2018, le Conseil communautaire a décidé de l'instauration de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Le Conseil communautaire avait fixé pour 2022 le montant de la taxe GEMAPI à hauteur de 50 000 €.

Afin de faire face aux dépenses liées à l'exercice de cette compétence, il est nécessaire de reconduire le montant de taxe GEMAPI attendu au titre de l'année 2023 à 50 000 €.

Le Conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre et 4 abstentions) **DECIDE** de voter la taxe GEMAPI pour un montant attendu de 50 000 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-053\_2023-DE

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°053/2023

### Objet : Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS)

Le Président expose que comme chaque année, il convient de prendre une délibération pour fixer le montant de la subvention à verser au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour le personnel de la CCPH.

Le montant de la subvention est calculé sur la base de la masse salariale hors charges de l'année N-1 au taux de 0.48 %.

Le montant de la subvention 2023 serait donc de 31 540,00 €. Les crédits ont été prévus aux budgets.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre et 4 abstentions) **DECIDE** de fixer le montant de la subvention 2023 à verser au Comité des Œuvres Sociales à 31 540,00 € et de voter le taux de 0.48 % €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-054\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

✦ ✦ ✦ ✦ ✦

N°054/2023

### Objet : Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité – Répartition dérogatoire du FPIC

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre et 4 abstentions) **ACTE** de l'engagement de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt en vue du reversement intégral sur l'exercice 2023, par le biais de la répartition dérogatoire du FPIC, de la fiscalité prélevée en 2015 aux communes membres, tel que prévu au Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité 2021-2027.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 avril 2023  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-055\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°055/2023

### Objet : Modulation de la TASCOM

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés ( 2 votes contre et 4 abstentions), **DECIDE** de ne pas moduler la TASCOM et de reconduire le coefficient 1.15.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-056\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Nbre de membres présents**

28

**Nbre de suffrages exprimés**

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) **membres titulaires** – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°056/2023

### Objet : Vote des taux ménages 2023

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre et 4 abstentions), **DECIDE** de voter les taux ménages suivants :

- Taux de Foncier Bâti : 2,59 %
- Taux de Foncier Non Bâti : 2,86 %
- Taux de Taxe d'habitation : 11,75 %

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-057\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°057/2023

**Objet : Vote du taux de versement mobilité**

Le Conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre et 4 abstentions) **DECIDE** de voter le versement mobilité au taux de 0,60 %.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) **membres titulaires** – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°058/2023

### Objet : Adoption du Budget annexe OM

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Ordures ménagères est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2023.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Ordures ménagères, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	2 014 941,80 €
	Section d'investissement :	755 108,96 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	2 014 941,80 €
	Section d'investissement :	755 108,96 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

# BUDGET ANNEXE

## ORDURES MENAGÈRES

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

### Description

Conformément aux orientations budgétaires, le Budget 2023 s'équilibre grâce à un produit de redevance intégrant une augmentation de la part fixe de 11%. Les tarifs 2023 ont été adoptés par le conseil communautaire lors de sa séance du 8 décembre 2022.

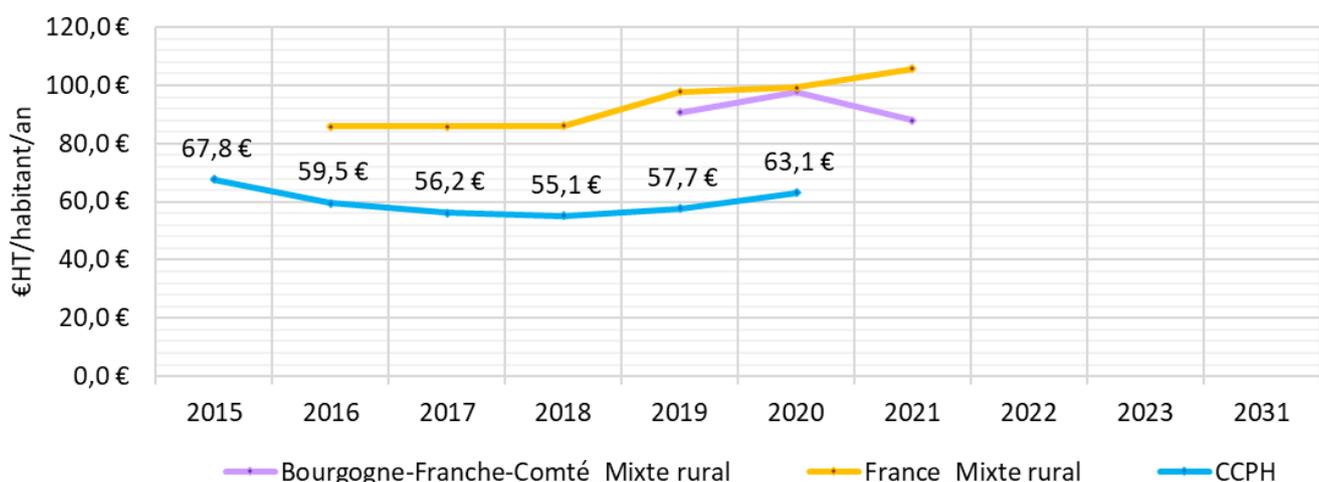
Entre 2019 et 2023 la cotisation Sytevom par habitant a augmenté de 11.38 € TTC.

Le traitement de la tonne de déchets facturé par le SYTEVOM à la CCPH a quant à lui augmenté de 11 € TTC.

Rappel des tarifs de la REOMi pour 2 personnes : 2009 (195.40 €) 2015 (160.80 € part fixe dont 12 levées) 2022 (181.40 part fixe dont 12 levées) 2023 (199.50 part fixes dont 12 levées)

A titre de comparaison concernant le coût du service, le coût par habitant tous flux en 2020 pour la CCPH était de 63,1 €/hab. contre 97,8€/hab pour la Région sur notre strate et 99,2 €/hab. pour la France (mixte rural).

Évolution du coût aidé - Tous flux



Données ADEME

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-058\_2023-DE

*A noter que la CCPH ne dispose plus d'aucune provision pour risques.*

*Le Budget 2023 a été élaboré sur la base d'un tonnage OM traité de 3100 tonnes. Il prend acte d'une part de la nouvelle hausse du coût du traitement du SYTEVOM soit 143€ HT /tonnes traitées (contre 138.60 € HT en 2022) et d'autre part de la hausse de la cotisation habitant fixée depuis 2023 à 33 € TTC (contre 31.90 € en 2022).*

*Par ailleurs ce budget intègre comme débattue lors des orientations budgétaires la mise en œuvre d'actions en faveur de la gestion des biodéchets, dans la continuité de l'étude réalisée en 2022.*

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 014 941,80 €**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **2 014 941,80 €**. Elle est en hausse de **52 343,24 €** par rapport au budgétisé 2022. Cette augmentation des charges de fonctionnement s'explique principalement par l'augmentation des coûts du carburant soit **14 285,87 € de plus**. Des crédits sont inscrits en communication à hauteur de 15 000 € afin de mettre en place, en lien avec le tri à la source des biodéchets, des outils de communication adaptés afin d'agir pour la prévention des déchets et la prévention des erreurs de tri.

La cotisation habitant a été augmentée de **1,10€ TTC/habitant fin 2022** par le Sytevom soit un surcoût pour la CCPH de 23 745 € au titre de 2023. Par ailleurs le coût de la tonne traitée a augmenté de 4.40 € TTC entre 2022 et 2023 soit une charge supplémentaire de 13 640 € pour la CCPH. Ainsi ces 2 augmentations représentent à elles seules une charge supplémentaire de 37 385 € pour 2023. A noter que ce coût à la tonne traitée continuera d'augmenter de **1 € HT chaque année jusqu'en 2025** du simple fait de l'évolution de la TGAP.

### ÉVOLUTION DES TARIFS DU SYTEVOM

	2008	2009 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût du traitement à la tonne en € TTC	97.90	103.40	110	115.50	121	123.20	123.20	124.85	126.50	128.70	132	132	137.50	138.60	143
Cotisation habitant En € TTC	19.80	20.57	21.67	22	22.55	22.55	22.28	22	21.89	21.62	21.62	22	31.90	31.90	33

### ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
OM	4162,72	3793,33	3236,9	3068,12	3051,08	3059,98	3069,54	3059,03	3005,44	2921,64	3100
Collecte Sélective		986,65	1144,9	1200,42	1384,55	1444,21	1404,60	1376,93	1401,17	1306,18	1400

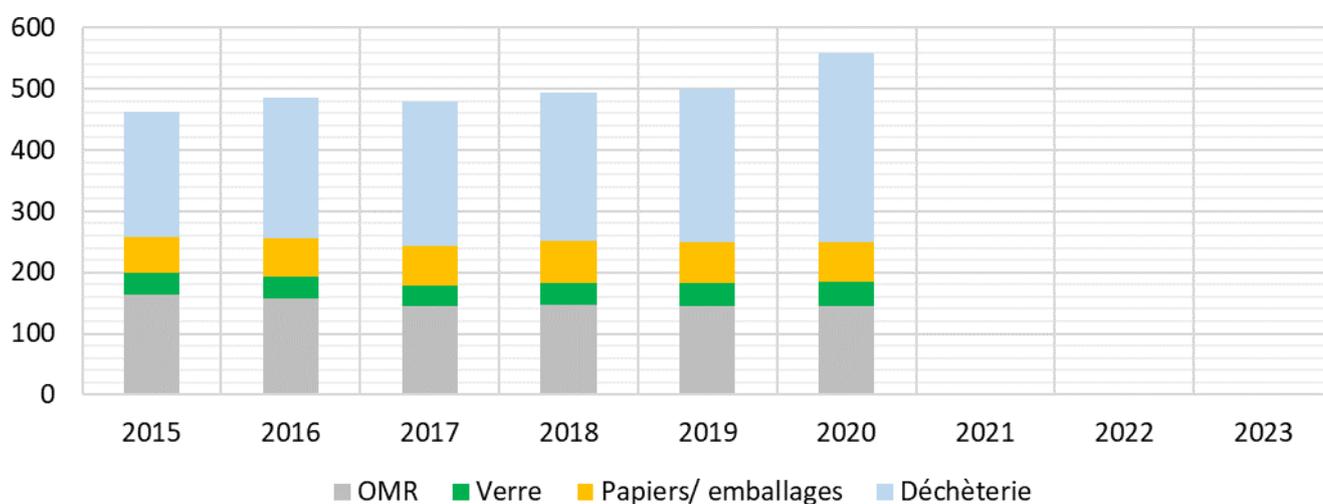
Les tonnages de collectes sélectives sont en légère baisse en 2022. Cette baisse défavorable des tonnages devrait avoir un impact sur les soutiens reversés par le SYTEVOM au titre du contrat CITEO en fin d'année 2023.

Afin d'encourager la collecte sélective en porte à porte à la hausse, les services communautaires procèdent toujours à une revalorisation des volumes de bacs, à la demande des usagers, lorsque le volume du bac CS de la grille de dotation ne répond plus au besoin.

Ratio de collecte kg/hab. 2020 :

OMR CCPH	OMR BFC – Mixte rural	OMR France – Mixte rural	Papiers/ emballages CCPH	Papiers/ emballages BFC-Mixte Rural	Papiers/ emballages France- Mixte Rural	Déchèterie (hors gravats) CCPH	Déchèterie (hors gravats BFC – mixte rural)	Déchèterie (hors gravats FRANCE – mixte rural)
146	210	228	65	44	48	310	170	206

Évolution des ratios par flux (en kg/hab./an) de la CCPH



Données ADEME

On observe que les ratios OMR, verre et papiers/emballages sont bons pour la CCPH mais pas les volumes apportés en déchetterie qui sont trop conséquents et de plus onéreux pour le SYTEVOM.

### En dépenses

- **Le chapitre 11 charges à caractère général** se fixe à **239 460,00 €**. Il est en augmentation par rapport au réalisé de 2022. (+ 18 394,41 €).

L'article 604 achats d'études, prestations de services a été budgétisé à hauteur de **10 000 €** afin d'honorer le contrat de nettoyage des EPI des agents ainsi que les frais liés à la prestation d'aide à l'exonération de la TICPE.

**75 000 €** (article 6066) sont inscrits au titre des dépenses des carburants.

Les dépenses d'entretien du matériel roulant (article 61551) ont été budgétisées à hauteur de **85 000 €** afin de faire face aux réparations et entretien du parc de véhicules.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023  
 Reçu en préfecture le 17/04/2023  
 Publié le  
 ID : 070-247000722-20230413-058\_2023-DE

Les crédits communication (article 6236) sont enregistrés à hauteur de **15 000 €**.

Les autres charges à caractère général restent globalement contenues.

- Le **chapitre 12** se fixe à hauteur de **447 000 €** pour 2023. L'augmentation de ce chapitre s'explique en partie par la prise en compte en année complète du salaire d'un chauffeur -riporteur venu compléter les équipes. A cela s'ajoute la refacturation de charges de personnel du budget principal au budget OM : il s'agit d'une quote part des salaires du Directeur Général, du responsable de service, du service RH. Cette refacturation nous permet de disposer des informations nécessaires à l'alimentation de la matrice des coûts ADEME laquelle doit refléter fidèlement le coût du service à l'utilisateur.

- Le **chapitre 042** s'élève à **134 619,89 €** au titre des amortissements.
- Au **chapitre 65 autres charges de gestion courante**, **1 183 500,00 €** sont inscrits dont **1 158 000 €** au titre de la cotisation SYTEVOM et du traitement des déchets ménagers collectés.
- Le montant des intérêts de l'emprunt a été enregistré **au chapitre 66** pour la somme de **1 561,91 €**. Nous pouvons observer le très faible endettement du service.
- Les charges exceptionnelles enregistrées **au chapitre 67** à hauteur de **2 800 €** correspondent aux titres annulés sur les exercices antérieurs.
- Le **chapitre 68** représente *les dotations aux provisions*. Il est budgétisé à hauteur de **6 000 €** au titre des créances douteuses 2023. Cette décision vise à présenter une situation plus fidèle du patrimoine. Le calcul de cette provision est réalisé par le Trésor public qui le communique à la Communauté de communes. Il s'agit d'une écriture obligatoire à renouveler chaque année après calcul des services du trésor.

### En recettes

- **112 614,45 €** d'excédent antérieurs sont reportés au **chapitre 002**.
- Au **chapitre 70 produits des services**, la redevance est prévue pour **1 825 857,35 €** soit **218 357,35 €** de plus qu'au budgeté 2022. Ce montant tient compte de l'augmentation de **11 % des forfaits fixes** de la REOMI pour l'année 2023 dans son intégralité. La part variable étant quant à elle calculée à terme échu, seul un semestre sera perçu au titre de 2023. Il faudra donc attendre 2024 pour connaître les effets sur le geste de tri à la suite des majorations et pénalités appliquées sur la part variable mais aussi par l'application de la dernière délibération portant sur la modification du règlement de collecte (pénalité relevée à 15 € au second avertissement).

Les ventes de composteurs sont estimées à hauteur de **2 500 €**. Ce qui porte le **chapitre 70** à **1 828 357,35 €**.

- Le **chapitre 74 subventions d'exploitation** prévu à hauteur de **60 000 €** concerne l'intéressement aux collectes sélectives reversé par le SYTEVOM. Ce chapitre est soumis aux aléas des recettes filières et à la qualité du tri sélectif.

### *À noter*

Les recettes attendues au titre de la REOMI inscrites au titre de ce budget prennent en compte, l'augmentation de 11% de la part fixe et une fraction de la part variable attendue laquelle demeure incertaine car soumise au comportement de l'utilisateur dans la gestion de son bac de collecte.

Cependant les recettes d'exploitations perçues au titre de l'intéressement aux collectes sélectives sont fortement soumises aux aléas du marché des matières premières. Ces recettes sont calculées sur les tonnages collectés en n-1 et ne sont connues qu'en fin d'année n. Il n'est pas possible de les estimer de manière fiable, aussi ce chapitre est volontairement prudent afin de sécuriser le budget.

Il est désormais plus que nécessaire d'agir afin de diminuer les tonnages apportés à l'incinération. Un des leviers identifiés porte sur la part des biodéchets contenus dans le flux d'OMR avec la mise en place de composteurs partagés et/ou de chalets de compostage en pied d'immeuble, la poursuite du développement du compostage individuel pour les résidences pavillonnaires.

La CCPH doit également rester vigilante et poursuivre ses actions pour la collecte sélective en porte à porte afin de maintenir voire augmenter le flux de déchets ainsi collectés et valorisés.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-058\_2023-DE



## SECTION D'INVESTISSEMENT : 755 108,96 €

La section d'investissement s'équilibre à 755 108,96 € en affectant les excédents reportés pour 571 849,07 €.

### En dépenses

- 20 000 € sont inscrits en dépenses imprévues au **Chapitre 020**.
- 10 175,56 € concernent le remboursement du capital de notre emprunt au **Chapitre 16**.
- Des crédits ont été inscrits au **Chapitre 21** en vue de l'acquisition de bacs de collecte (pour 25 000 €) afin de remplacer partiellement le parc de bacs et mettre à disposition des particuliers des volumes de bacs couvercle jaune supplémentaires pour le tri sélectif. Ainsi nous espérons augmenter les tonnages collectés. Nous envisageons aussi l'acquisition de containers bi-flux pour encourager le geste du tri sélectif hors foyer. Des crédits sont également prévus afin d'acheter du matériel comme par exemple un broyeur (partenariat avec le SYTEVOM : acquisition à 1€ symbolique) qui pourra être mis à disposition des communes de notre territoire pour le broyage des déchets verts et ainsi limiter leurs apports en déchetterie ou encore pour encourager certaines pratiques comme le paillage. Ce chapitre comprend les Restes à Réaliser 2022 à hauteur de 230 000 € pour l'acquisition de la nouvelle benne de collecte qui sera livrée cette année. Le montant de ce chapitre est de 413 217,92 €.
- Le **Chapitre 23** est budgétisé à hauteur de 300 475,48 €. Il pourra être mobilisé pour des travaux en fonction des besoins du service. Il s'agit en fait d'une provision d'équilibre.

### En recettes

- Outre les excédents reportés de 571 849,07 € au **Chapitre 001**, les recettes d'investissement proviennent du **chapitre 10** où sont enregistrées les dotations du FCTVA lesquelles dépendront de la réalisation dépenses d'investissement.
- Le **chapitre 10 FCTVA** est estimé à 30 000 € au titre des investissements liés à l'acquisition de la nouvelle benne de collecte.
- Le **chapitre 040** représente 134 619,89 € au titre des amortissements.

### *À noter*

Les procédures d'acquisition d'une benne à chargement arrière seront réalisées au cours de l'année 2023.

*L'achat de containers de collecte en porte à porte et des containers bi flux (pour les administrations, ERP, ...) devrait permettre d'encourager la collecte sélective dans et en dehors du foyer.*

*Équilibre du budget*

*En conséquence, le budget 2023 s'équilibre à 2 014 941,80 € en fonctionnement et à 755 108,96 € en investissement.*

## VISION PAR CHAPITRE - BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES 2023

### FONCTIONNEMENT – DEPENSES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
11	Charges à caractère général	232 352,47 €	221 065,59 €	239 460,00 €
12	Charges de personnel	397 895,00 €	390 568,66 €	447 000,00 €
22	Dépenses imprévues	19 868,54 €		
65	Autres charges de gestion courante	1 150 500,00 €	1 124 727,80 €	1 183 500,00 €
66	Charges financières	1 782,23 €	1 782,23 €	1 561,91 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	2 794,43 €	2 800,00 €
68	Dotation aux provisions	21 331,29 €	21 331,29 €	6 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	133 869,03 €	133 869,03 €	134 619,89 €
	<b>Total DEPENSES</b>	<b>1 962 598,56 €</b>	<b>1 896 139,03 €</b>	<b>2 014 941,80 €</b>

### FONCTIONNEMENT – RECETTES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
002	Excédent antérieur reporté	99 760,61 €		112 614,45 €
13	Atténuation de charges		600,00 €	
42	Opérations d'ordre entre sections	1 240,00 €	1 240,00 €	1 240,00 €
70	Produits des services	1 610 000,00 €	1 656 798,60 €	1 828 357,35 €
74	Subventions d'exploitation	90 895,00 €	89 290,65 €	60 000,00 €
75	Produits divers de gestion courante		329,00 €	
77	Produits exceptionnels		31,67 €	12 730,00 €
78	Reprise sur provisions	160 702,95 €	160 702,95 €	
	<b>Total RECETTES</b>	<b>1 962 598,56 €</b>	<b>1 908 992,87 €</b>	<b>2 014 941,80 €</b>

**INVESTISSEMENT – DEPENSES**

	CHAPITRE	2022		2023
		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000,00 €		20 000,00 €
40	Opérations d'ordre entre sections	1 240,00 €	1 240,00 €	1 240,00 €
16	Remboursement d'emprunts	9 955,42 €	9 955,42 €	10 175,56 €
20	Immobilisations incorporelles			10 000 €
21	Immobilisations corporelles	430 834,67 €	39 858,61 €	413 217,92 €
23	Immobilisations en cours	150 000,00 €		300 475,48 €
	<b>Total DEPENSES</b>	<b>612 030,09 €</b>	<b>51 054,03 €</b>	<b>755 108,96 €</b>

**INVESTISSEMENT – RECETTES**

	CHAPITRE	2022		2023
		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	478 161,06 €		571 849,07 €
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre entre sections	133 869,03 €	133 869,03 €	134 619,89 €
10	Dotations fonds divers réserve		10 873,01 €	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles			
13	Subvention d'investissement			18 640,00 €
	<b>Total RECETTES</b>	<b>612 030,09 €</b>	<b>144 742,04 €</b>	<b>755 108,96 €</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- voter le budget annexe Ordures Ménagères.
- maintenir la provision pour créances douteuses pour un montant de 51 727.81 € et créer une nouvelle provision pour créances douteuses à hauteur de 6 000.00 €, ce qui la porte à 57 727.81 €.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-059\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Nbre de membres présents**

28

**Nbre de suffrages exprimés**

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°059/2023

### Objet : Budget Annexe Ordures ménagères – Provisions

Le Président expose que chaque année le Conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de l'augmentation ou de la diminution des provisions effectuées sur les différents budgets.

Afin de répondre à l'obligation de constituer une provision pour créances douteuses par souci de sincérité budgétaire et à partir du moment où le recouvrement est compromis malgré les interventions du comptable, une provision de 51 727.81 € a été constituée en 2021 et 2022. Il convient de compléter d'une nouvelle provision constituée sur ce budget à hauteur de 6 000 € ce qui porte la provision constituée pour créances douteuses à 57 727.81 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité (6 abstentions) **DECIDE** du maintien de la provision pour créances douteuses pour un montant de 51 727,81 € et de la création d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 6 000,00 €, ce qui la porte à 57 727,81 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-060\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) **membres titulaires** – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°060/2023

### **Objet : Adoption du Budget Annexe Transport 2023**

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Transport est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2023.

Le Conseil communautaire à l'unanimité (2 abstentions) des suffrages exprimés **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Transport, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 523 625,74 €
	Section d'investissement :	225 848,46 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 523 625,74 €
	Section d'investissement :	225 848,46 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 avril 2023  
Le Président,

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### BUDGET PRIMITIF 2023

### BUDGET ANNEXE TRANSPORT

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

#### *Points forts*

Après la prise effective de la compétence scolaire en septembre 2021, ce budget annexe TRANSPORT 2023 marque le deuxième budget qui agglomère notre service historique HERIVA TAD et les transports scolaires.

Ce budget intègre à ce titre toutes les écritures liées au transfert du service par la Région, en dépenses et en recettes.

Nous subirons en 2023 la hausse des charges courantes et notamment l'augmentation de la prestation du marché transport scolaire dont les indices de références évoluent de plus de 15%.

Le versement mobilité est affecté intégralement à ce budget annexe et il passera à un taux de 0,60% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023 engendrant de fait une recette supplémentaire. Nous aurons ainsi atteint le taux maximum que nous pouvons lever.

Des crédits pour la réalisation d'aires de covoiturage conformément au plan d'action du PACT 2 sont prévus cette année.

Nos cotisations au SMTNFC sont enregistrées sur ce budget et l'enquête ménage déplacement sera conduite cette année par le pôle métropolitain.

La section de fonctionnement s'équilibre encore grâce aux excédents reportés mais nous devons être vigilants sur les exercices à venir.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 523 625,74 €**

#### **En dépenses**

- Le Chapitre 011 *charges à caractère général* s'élève à 1 420 957,26 €. Il comprend toutes les prestations liées au TRANSPORT SCOLAIRE pour 1 186 657,26 € (dont 173 125 € reversés à la ville d'Héricourt) et HERIVA pour 234 300 €.
- Le Chapitre 012, *charges de personnel*, s'élève à 51 000,00 €.
- Au chapitre 014 *atténuations de produits*, 2 000 € sont prévus pour des remboursements de versement Mobilité qui seraient perçus à tort.

- Au Chapitre 022 *dépenses imprévues* 10 000 € ont été inscrits.
- Chapitre 042 *opérations d'ordre*, les amortissements sont prévus pour 24 668,48 €.
- 15 000 € sont inscrits au Chapitre 65 pour l'exploitation du logiciel de billettique.

### En recettes

- *L'excédent reporté au chapitre 002* est de 339 774,74 €.
- Chapitre 042 *opérations d'ordre*, 451 € correspondent aux amortissements des subventions.
- Chapitre 70 *Ventes de produits, prestations de services* : 12 400 € : il s'agit de la participation des usagers au transport à la demande et de la facturation des cartes de transport perdues.
- Le Chapitre 73 *Produits issus de la fiscalité* concerne le Versement Mobilité prévu à hauteur de 473 000 € soit une hausse d'environ 40 000 € en raison de l'augmentation du taux sur un semestre.
- Le Chapitre 74, *subventions d'exploitation*, concerne la participation de la Région au transport à la demande et au transfert des transports scolaires pour 698 000 €.

### SECTION D'INVESTISSEMENT : 225 848,46 €

#### En dépenses

- Le Chapitre 040 *opérations d'ordre* concerne l'amortissement des subventions pour 451 €.
- 15 500 € sont prévus au Chapitre 21 et 207 897,46 € au Chapitre 23. Ces crédits permettront pour 100 000 € l'aménagement d'aires de covoiturage ainsi que l'acquisition et la pose de mobilier urbain Hériva.
- 2 000 € sont inscrits en dépenses imprévues au Chapitre 020.

#### En recettes

- On retrouve *l'excédent reporté* pour 121 179,98 € au Chapitre 001
- 24 668,48 € d'amortissements sont enregistrés au Chapitre 040 *opérations d'ordre*
- 80 000 € de subventions sont inscrites au Chapitre 13 pour les aides recherchées pour le covoiturage.

### Équilibre du budget

*Le budget annexe Transport de l'année 2023 s'équilibre à 1 523 625,74 € en fonctionnement et à 225 848,46 € en investissement.*

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-060\_2023-DE

Berger  
Levrault

# VISION PAR CHAPITRE - BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2023

## FONCTIONNEMENT – DEPENSES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
011	Charges à caractère général	1 501 415,82 €	1 172 163,28 €	1 420 957,26 €
012	Charges de personnel	48 000,00 €	48 000,00 €	51 000,00 €
014	Atténuations de produits	5 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	24 668,48 €	24 668,48 €	24 668,48 €
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00 €	14 900,00 €	15 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	150,00 €	6,36 €	0,00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>1 614 234,30 €</b>	<b>1 259 738,12 €</b>	<b>1 523 625,74 €</b>

## FONCTIONNEMENT – RECETTES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
002	Excédent de fonctionnement reporté	451 515,30 €	451 515,30 €	339 774,74 €
042	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €	451,00 €
70	Produits des services	10 450,00 €	12 489,34 €	12 400,00 €
73	Produit de fiscalité	450 000,00 €	430 398,24 €	473 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	701 818,00 €	704 658,98 €	698 000,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>1 614 234,30 €</b>	<b>1 599 512,86 €</b>	<b>1 523 625,74 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-060\_2023-DE

## INVESTISSEMENT – DEPENSES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
040	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €	451,00 €
020	Dépenses imprévues	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	31 179,98 €	0,00 €	15 500,00 €
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €	0,00 €	207 897,46 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>43 630,98 €</b>	<b>451,00 €</b>	<b>225 848,46 €</b>

## INVESTISSEMENT – RECETTES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	18 962,50 €	18 962,50 €	121 179,98 €
040	Opérations d'ordre entre sections	24 668,48 €	24 668,48 €	24 668,48 €
13	Subvention d'investissement	0,00 €	78 000,00 €	80 000,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>43 630,98 €</b>	<b>121 630,98 €</b>	<b>225 848,46 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-060\_2023-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°061/2023

### **Objet : Adoption du Budget Annexe Centre d'affaires Pierre Carmien 2023**

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Centre d'affaires Pierre Carmien est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2023.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Centre d'affaires Pierre Carmien, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	265 615,53 €
	Section d'investissement :	286 123,98 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	265 615,53 €
	Section d'investissement :	286 123,98 €

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 avril 2023  
Le Président,



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**  
**BUDGET PRIMITIF 2023**  
**BUDGET ANNEXE CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMEN**  
(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

Ce budget annexe pour le Centre d'affaires Pierre Carmien se traduit par une construction budgétaire très proche de celle retenue chaque année et marque encore l'implication de la CCPH dans le domaine économique au moyen de la mise à disposition de bureaux locatifs. Ce budget est assujetti à la TVA.

*Points forts*

La particularité du budget 2023 du centre d'affaires sera la création d'une copropriété afin de pouvoir céder 2 cellules au cabinet de Géomètre Delplanque et associé. Prévues en 2022, cette cession n'a pas pu être réalisée et est donc reconduite.

Ce sont 180 m<sup>2</sup> de bureaux qui seront donc vendus au 1<sup>er</sup> semestre et qui apporteront une recette exceptionnelle de 176 000 €.

Cette cession entrainera de facto un ajustement de l'amortissement du bâtiment (amortissement des travaux initiaux et amortissement des subventions) mais les écritures budgétaires liées à cette cession ne seront ajustées qu'après la réalisation de la vente.

En ce qui concerne la gestion locative, Soliha poursuit son mandat de gestion. Le volume de bureaux loués est en baisse en raison de l'occupation de 3 plateaux par nos services Ressources Humaines, Finances et Services Techniques.

4 entreprises sont donc encore hébergées sur l'exercice 2023 dans notre Centre d'affaires.

Pour mémoire, une provision pour risque locatif reste inscrite pour 39 087,38 €.

**Les budgets annexes de ce type ne peuvent pas être votés en suréquilibre.**

**Le virement de la section de fonctionnement permet ainsi d'équilibrer les sections.**

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 265 615,53 €

- Le chapitre 002 reprend le déficit de l'année 2022 pour 27 920,36 €
- Le chapitre 011 *Charges à caractère général* s'élève à 52 470 €. Ce chapitre comprend les principaux postes suivants :
  - Chauffage urbain : 12 000 €
  - Taxe foncière / Assurances : 7 900 €
  - Entretien de bâtiment / locaux : 6 500 €
  - Mandat de Gestion au SIREs : 6 000 €
  - Maintenance ascenseur et alarme : 2 500 €
  - Autres charges (eau, électricité, télécoms, assurances...) : 7 570 €
  - Régularisation de charges : 10 000 €
- Le chapitre 012 *Charges de personnel* s'élève à 4 200 € et concerne le remboursement de salaire de l'agent d'entretien qui est rémunéré sur le budget principal puis facturé au budget annexe.
- 74 940,67 € sont inscrits au chapitre 042 *opérations d'ordre* pour les amortissements du Centre d'Affaires.
- 428,50 € représentent notre *charge financière* au chapitre 66 pour l'emprunt qui se termine cette année.
- Un virement de 105 656 € est prévu au Chapitre 023.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 265 615,53 €

- Au chapitre 042 *opérations d'ordre* sont amorties les subventions pour 41 615,53 €.
- Les *produits des services* du chapitre 70 concernent les charges qui sont refacturées au locataire soit 12 000 €.
- Les loyers à encaisser sont inscrits au chapitre 75 *autres produits de gestion courante* et sont évalués à 36 000 €.
- 176 000 € de cession de bureaux sont prévus au Chapitre 77 *Produits exceptionnels*.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 286 123,98 €

- On retrouve au chapitre 040 *opérations d'ordre*, l'amortissement des subventions pour 41 615, 53 €.
- 5 000 € sont inscrits en dépenses imprévues d'investissement au Chapitre 020.
- Au chapitre 16 *emprunts et dettes assimilées* est prévu le remboursement du capital de l'emprunt pour un montant de 20 163,45 €.
- Le chapitre 21 *immobilisations corporelles* soit 111 052 € et le Chapitre 23 *immobilisations en cours* pour 108 293 € permettront de faire face à d'éventuels futurs besoins d'investissements.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT: 286 123,98 €

- 105 527,31 € proviennent de *l'excédent d'investissement reporté* au chapitre 001.
- Les amortissements sont inscrits pour 74 940,67 € au chapitre 040 *opération d'ordre*.
- 105 656 € proviennent du virement de la section de fonctionnement au Chapitre 021.

## *Équilibre du budget*

*Le budget 2023 du Centre d'Affaires Pierre Carmien se fixe 265 615,53 € en section de fonctionnement. La section d'investissement s'équilibre à 286 123,98 €.*

# VISION PAR CHAPITRE - BUDGET ANNEXE CAPC 2023

## FONCTIONNEMENT – DEPENSES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
002	Déficit antérieur reporté			27 920,36 €
011	Charges à caractère général	60 670,00 €	42 027,81 €	52 470,00 €
012	Charges de personnel	4 100,00 €	4 100,00 €	4 200,00 €
022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
023	Virement section d'investissement	117 959,63 €	0,00 €	105 656,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	74 842,74 €	74 842,74 €	74 940,67 €
66	Charges financières	1 587,96 €	1 587,96 €	428,50 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>262 160,33 €</b>	<b>122 558,51 €</b>	<b>265 615,53 €</b>

## FONCTIONNEMENT – RECETTES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
002	Excédent antérieur reporté	4 444,80 €	4 444,80 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	41 615,53 €	41 615,53 €	41 615,53 €
70	Produits des services	12 000,00 €	13 858,57 €	12 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	28 100,00 €	34 719,25 €	36 000,00 €
77	Produits exceptionnels	176 000,00 €	0,00 €	176 000,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>262 160,33 €</b>	<b>94 638,15 €</b>	<b>265 615,53 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-061\_2023-DE

## INVESTISSEMENT – DEPENSES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
040	Opérations d'ordre entre sections	41 615,53 €	41 615,53 €	41 615,53 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	10 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts	28 334,73 €	26 618,73 €	20 163,45 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	75 873,32 €	0,00 €	111 052,00 €
23	Immobilisations en cours	135 959,63 €	802,00 €	108 293,00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>291 783,21 €</b>	<b>69 036,26 €</b>	<b>286 123,98 €</b>

## INVESTISSEMENT – RECETTES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	98 980,84 €	98 980,84 €	105 527,31 €
021	Virement de la section de fonctionnement	117 959,63	0,00 €	105 656,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	74 842,74 €	74 842,74 €	74 940,67 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>291 783,21 €</b>	<b>174 563,57 €</b>	<b>286 123,98 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-061\_2023-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°062/2023

### **Objet : Budget Annexe Centre d'affaires Pierre Carmien – Maintien d'une provision**

Le Président expose que chaque année le Conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de la revalorisation ou de la reprise des provisions effectuées sur les différents budgets.

La provision pour risques et charges locatifs, destinée à couvrir les risques d'inoccupation des locaux du CAPC s'élève à 39 087,38 €.

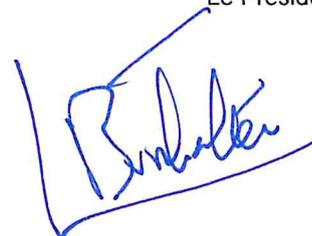
Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **CONFIRME** le maintien de cette provision pour risques et charges locatif d'un montant 39 087,38 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-063\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) **membres titulaires** – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°063/2023

### **Objet : Adoption du Budget annexe ZAC des Guinnottes**

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2023.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés ( 6 votes contre) **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	3 370 040,07 €
	Section d'investissement :	2 108 086,53 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	3 370 040,07 €
	Section d'investissement :	2 108 086,53 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### BUDGET PRIMITIF 2023

### BUDGET ANNEXE ZAC DES GUINNOTTES

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

#### *POINTS FORTS*

Pour mémoire, ce budget annexe ZAC DES GUINNOTTES a été créé en 2019 pour permettre d'une part la reprise de la concession SEDIA arrivée à terme pour les Guinnottes 1 et 2 mais aussi d'autre part pour poursuivre l'opération Guinnottes 3.

Pour 2023 le budget s'équilibre en fonctionnement à 3 370 040,07 € et à 2 108 086,53 € en investissement sachant que ces chiffres sont le reflet de la comptabilité de stock.

Concrètement, nous prévoyons en dépenses une enveloppe de plus de 2 Millions d'€ pour les travaux de l'extension des Guinnottes 3.

468 273,08 € de recettes de ventes de terrain (Handy Up, Imany et futurs acquéreurs en fonction de l'avancée des travaux) sont inscrites sur ce budget.

568 720 € de subventions sont recherchées sur cet exercice (Département et DETR).

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT : 3 370 040,07 €**

##### **En dépenses**

→ Le chapitre 011 *Charges à caractère général* s'élève à 2 016 285,11 € et comprend principalement :

- Les frais actes pour 130 €
- L'électricité pour 400 €
- Les travaux au 605 pour 2 006 755,11 €
- La taxe foncière au 608 pour 9 000 €

→ Au chapitre 023 un *Virement à la section d'investissement* est nécessaire à hauteur de 766 870,65 €.

→ Le chapitre 042 *Opérations d'ordre entre sections* s'élève à 533 264,69 € et comprend :

- L'annulation des stocks initiaux 2023 pour 64 991,61 €
  - Stock initial terrains : 1 052 €
  - Stock initial études : 17 301,27 €

- Stock initial travaux : 37 075,34 €
  - Stock initial frais accessoires : 8 563 €
  - Stock initial frais financiers : 1 000 €
    - La reprise des terrains vendus : 468 273,08 € (somme identique au 7015)
- 26 809,81 € sont inscrits au **Chapitre 043 Opérations d'ordre** afin de compenser les charges financières qui seront réalisées à l'article chapitre 66 mais que l'on doit intégrer en fin d'année dans le stock final à l'article 33586 frais financiers
- Le **chapitre 66 Charges financières** reprend les intérêts concernant l'emprunt de 1 000 000 € souscrit en 2022 pour 26 734,25 € auxquels il faut ajouter les ICNE pour 75,56 €

### En recettes

- Au **chapitre 002** on reporte l'excédent de fonctionnement pour **198 150,65 €**.
- Au **chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections** sont inscrits **2 108 086,53 €** :
- Article 7133 : **2 043 094,92 €** qui reprend l'ensemble des articles du 011 et du 66 afin de constater le stock final des travaux en cours fin 2023)
  - Article 71355 : variation des terrains aménagés pour **64 991,61 €** (ajout du stock initial pour pouvoir les ajouter au compte de stock de terrains aménagés en prévision de la vente des terrains en 2023).
- Le **Chapitre 043** comme en dépenses s'établit au même montant soit **26 809,81 €** (écriture d'ordre afin de basculer les intérêts en compte de stock afin de les valoriser lors de la vente des terrains).
- Au **chapitre 70 produits des services et ventes**, **468 273,08 €** sont prévus :
- pour la vente de terrains aménagés :
    - 9 000 € à Handy Up
    - 11 070 € à Imany
    - 445 203,08 € de vente prévisionnelle en fonction de l'avancée des travaux
  - 3 000 € pour le remboursement par Mc Do du curage de sa pompe de relevage
- Au **chapitre 77 Produits exceptionnels** **568 720 €** sont budgétés (DETR pour 424 720 € et subvention du Département pour 144 000 €)

### SECTION D'INVESTISSEMENT: 2 108 086,53 €

#### En dépenses

- Le **chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections** est budgété à **2 108 086,53 €**. Il comprend :
- La constatation du stock prévisionnel et reprend la somme inscrite en recette de fonctionnement au **chapitre 011**, soit **2 043 094,92 €**. Pour rappel :
    - Article 3351 : Terrains : 130 €
    - Article 3354 : Electricité : 400 €
    - Article 3355 : Travaux : 2 006 755,11 €

- Article 33581 : Frais accessoires : 9 000 € (Pour mémoire il s'agit de la Taxe Foncière)
- Article 33586 : Frais financiers : 26 809,81 € (Pour mémoire chapitre 66)
- La constatation des lots achevés pour 64 991,61 € (il s'agit du stock final 2022)

### En recettes

- Le chapitre 001 *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* reprend l'excédent 2022 qui se porte à 807 951,19 €.
- Au chapitre 021 *Virement de la section de fonctionnement* on retrouve les 766 870,65 € inscrits au chapitre 023.
- Le chapitre 040 *Opérations d'ordre entre sections* concerne l'annulation du stock final 2022 (ou du stock initial 2023) et reprend la somme du chapitre 042 en dépense de fonctionnement, soit 533 264,69 €.
  - Article 3351 – Terrains : 1 052 €
  - Article 3354 – Etudes : 17 301,27 €
  - Article 3355 – Travaux : 37 075,34 €
  - Article 33581 – Frais accessoires : 8 563 €
  - Article 33586 – Frais financiers : 1 000 €
  - Article 3555 – Stock de terrains aménagés : 468 273,08 €

### Équilibre du budget

---

*En conséquence, le budget 2023 s'équilibre à 3 370 040,07 € en fonctionnement et à 2 108 086,53 € en investissement.*

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

Benser  
Levraut

ID : 070-247000722-20230413-063\_2023-DE

# VISION PAR CHAPITRE - BUDGET ANNEXE ZAC DES GUINNOTTES 2023

## FONCTIONNEMENT – DEPENSES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
011	Charges à caractère général	1 609 034,00 €	64 991,61 €	2 016 285,11 €
023	Virement à la section d'investissement	44 958,99 €	0,00 €	766 870,65 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 833 873,56 €	2 833 873,56 €	533 264,69 €
043	Opérations d'ordre dans la section	9 400,00 €	8 563,00 €	26 809,81 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	26 809,81 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>4 497 266,55 €</b>	<b>2 907 428,17 €</b>	<b>3 370 040,07 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-063\_2023-DE

## FONCTIONNEMENT – RECETTES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
002	Excédent reporté	439 750,65 €	439 750,65 €	198 150,65 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 588 577,56 €	1 735 667,38 €	2 108 086,53 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	9 400,00 €	8 563,00 €	26 809,81 €
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	940 650,00 €	921 597,79 €	468 273,08 €
75	Autres produits de gestion courante	16 888,34 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	502 000,00 €	0,00 €	568 720,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>4 497 266,55 €</b>	<b>3 105 578,82 €</b>	<b>3 370 040,07 €</b>

## INVESTISSEMENT – DEPENSES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 290 254,99 €	1 290 254,99 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 588 577,56 €	1 735 667,38 €	2 108 086,53 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>3 878 832,55 €</b>	<b>3 025 922,37 €</b>	<b>2 108 086,53 €</b>

## INVESTISSEMENT – RECETTES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	807 951,19 €
021	Virement de la section de fonctionnement	44 958,99 €	0,00 €	766 870,65 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 833 873,56 €	2 833 873,56 €	533 264,69 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>3 878 832,55 €</b>	<b>3 833 873,56 €</b>	<b>2 108 086,53 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-063\_2023-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°064/2023

### Objet : Adoption du Budget annexe ZA des Champs Piot

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZA des Champs Piot est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2023.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZA des Champs Piot, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	495 454,54 €
	Section d'investissement :	324 504,54 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	495 454,54 €
	Section d'investissement :	324 504,54 €

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 avril 2023  
Le Président,



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-064\_2023-DE



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### BUDGET PRIMITIF 2023

### BUDGET ANNEXE ZA DES CHAMPS PIOT

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

#### *POINTS FORTS*

Ce budget se limite à la réalisation des VRD pour l'extension de 2 hectares de la ZA des Champs PIOT à Saulnot. Pour mémoire une emprise d'environ 12 000 m<sup>2</sup> est réservée par le Département pour son centre d'intervention technique dont les travaux démarreront en 2024 et le reliquat de 8 000 m<sup>2</sup> sera à commercialiser.

La CCPH a à charge de viabiliser les 2 parcelles puisque le découpage des 2 lots a été arrêté en 2022.

Concrètement, sont prévus de manière encore prévisionnelle 170 000 € de travaux.

Peu de recettes de commercialisation sont attendues sur cette opération ce qui nécessite une subvention d'équilibre émanant du budget principal de 107 189 € qui viendra s'ajouter à celle déjà opérée en 2022 pour 105 000 €.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT : 495 454,54 €**

##### *En dépenses*

- Le **chapitre 011 Charges à caractère général** s'élève à 170 950 € et comprend les travaux 170 700 € et 250 € de taxes foncières.
- Au **chapitre 023 un Virement à la section d'investissement** est nécessaire à hauteur de 247 726,27 €.
- Au **chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections** on retrouve le stock existant au 31 décembre 2022 pour 76 778,27 €. Il s'agit de l'annulation du stock initial pour 76 777,27 € et la sortie du terrain pour 1 €

##### *En recettes*

- Au **002**, reprise de l'excédent de 2022 pour 100 537,27 €
- Au **chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections** on retrouve les stocks prévisionnels pour 247 727,27 €. Il s'agit de constater le stock final 2023 en intégrant l'ensemble du chapitre 011 pour 170 950 € (travaux en cours) et d'intégrer les terrains en cours en stock de terrains aménagés pour 76 777,27 €.
- 1 € de vente de terrain est prévu au **Chapitre 70** pour la cession du terrain à l'€ symbolique au Département
- Au **chapitre 75** on inscrit 107 189 € pour la prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal.
- Au **chapitre 77** est inscrite la somme de 40 000 € pour une subvention au titre des travaux de VRD.



## **SECTION D'INVESTISSEMENT : 324 504,54 €**

### En dépenses

- Le chapitre 001 *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* reprend le déficit 2022 soit 76 777,27 €.
- Le chapitre 040 *Opérations d'ordre entre sections* concerne la constatation du stock final prévisionnel 2023. Ce chapitre reprend la somme inscrite en dépense de fonctionnement au chapitre 011 (170 700 + 250 €) puis de constater le transfert des travaux en cours au stock de terrains aménagés (76 777,27 €) soit un total de 247 727,27 €.

### En recettes

- Au chapitre 021 *Virement de la section de fonctionnement* on retrouve les 247 726,27 € inscrits au chapitre 023.
- Le chapitre 040 *Opérations d'ordre entre sections* concerne les écritures de stocks (annulation du stock final 2022 soit le stock initial 2023) et reprend la somme du chapitre 042 en dépense de fonctionnement, soit 76 778,27 €.

### Équilibre du budget

---

*En conséquence, le budget 2023 de la ZA des Champs Piot s'équilibre à 494 454,54 € en section de fonctionnement et à 324 504,54 € en section d'investissement.*

# VISION PAR CHAPITRE - BUDGET ANNEXE ZA DES CHAMPS PIOT

2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-064\_2023-DE

## FONCTIONNEMENT – DEPENSES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
011	Charges à caractère général	60 220,00 €	6 460,00 €	170 950,00 €
023	Virement à la section d'investissement	130 537,27 €	0,00 €	247 726,27 €
042	Opérations d'ordre entre sections	71 737,27 €	70 317,27 €	76 778,27 €
043	Opération d'ordre dans la section	220,00 €	220,00 €	0,00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>262 714,54 €</b>	<b>76 997,27 €</b>	<b>495 454,54 €</b>

## FONCTIONNEMENT – RECETTES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	100 537,27 €
042	Opérations d'ordre entre sections	131 957,27 €	76 777,27 €	247 727,27 €
043	Opérations d'ordre dans la section	220,00 €	220,00 €	0,00 €
70	Produits de services	30 000,00 €	0,00 €	1,00 €
75	Autres produits de gestion courante	100 537,27 €	100 537,27 €	107 189,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>262 714,54 €</b>	<b>177 534,54 €</b>	<b>495 454,54 €</b>

## INVESTISSEMENT – DEPENSES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	70 317,27 €	70 317,27 €	76 777,27 €
040	Opérations d'ordre entre sections	131 957,27 €	76 777,27 €	247 727,27 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>202 274,54 €</b>	<b>147 094,54 €</b>	<b>324 504,54 €</b>

## INVESTISSEMENT – RECETTES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	130 537,27 €	0,00 €	247 726,27 €
040	Opérations d'ordre entre section	71 737,27 €	70 317,27 €	76 778,27 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>202 274,54 €</b>	<b>70 317,27 €</b>	<b>324 504,54 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-064\_2023-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) **membres titulaires** – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°065/2023

### Objet : Attribution de subventions aux associations pour 2023 : culture et sport

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Musique et Mémoire	30ème édition du festival Musique et Mémoire	1 000 €
Musiques en Pays d'Héricourt	Organisation de concerts	3 500 €
Culture 70	Subvention annuelle	100 €
Odyssée du cirque	Organisation de divers ateliers et événements au cours de l'année et festival annuel du cirque	4 500 €
Collège Pierre et Marie Curie	Organisation de voyages scolaires	1 200 €
Chœur et Orchestre du Collège Pierre et Marie CURIE	Organisation de concerts de fin d'année	1 000 €
SGH Football pour le compte du Collège Pierre et Marie Curie	Classe football collège	4 100 €

La Vaudoise Gym	Subvention annuelle de fonctionnement	500 €
	Organisation du gala des 140 ans de l'association	500 €
SGH Basket	Organisation de stages de perfectionnement pendant les vacances scolaires	1 500 €
	Classe basket collège	1 250 €

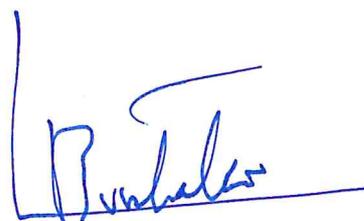
L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-065\_2023-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) **membres titulaires** – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°066/2023

### Objet : Attribution de la subvention annuelle à l'APACH

Le Président expose que chaque année, la Communauté de Communes apporte son soutien à l'association des commerçants du Pays d'Héricourt en appui à l'ensemble des actions commerciales initiées tout au long de l'année par l'APACH : Pâques, Fête des mères, Loto, Noël, ...

Il est proposé de renouveler notre soutien à hauteur de 1 500 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1500 € à l'association pour la promotion de l'artisanat et du commerce héricourtois (APACH),
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-067\_2023-DE

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) **membres titulaires** – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°067/2023

**Objet : Attribution de subventions aux associations pour 2023 : communication et évènements**

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
SGH Athlétisme	10 kms d'Héricourt	1 000 €
Comité des fêtes de Chenebier	Fête de la fleur	250 €
Les Cadets de la Gendarmerie Nationale de Haute-Saône	Encadrement des jeunes volontaires de la Haute-Saône dans l'exécution du service nationale universel	100 €
Héricourt Athlétisme Compétition	En Trail du Mont Vaudois	500 €
Héricourt 2 roues	Achat de maillots pour les licenciés	500 €
La Pluie vénitienne	Carnaval vénitien	1 200 €

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-068\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°068/2023

**Objet : Attribution de subventions aux associations pour 2023 : tourisme, patrimoine et randonnée**

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Les Amis du Fort du Mont Vaudois	Organisation de manifestations	1 750 €
	Subvention exceptionnelle pour l'achat d'un groupe électrogène	1 500 €
Histoire et patrimoine d'Héricourt	Organisation de manifestations	1 000 €
	Edition du cahier n°13	350 €
La marche Buissonnière	Organisation de formations	200 €

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Nbre de membres présents**

28

**Nbre de suffrages exprimés**

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) **membres titulaires** – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°069/2023

### Objet : Attribution de subventions diverses

- Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt est membre actif de Bourgogne Franche-Comté Energie depuis sa création qui est situé à la Maison des Energies à Héricourt à côté du Lycée Louis Aragon.

Le Pôle énergie travaille en étroite collaboration avec le Lycée Aragon depuis sa création. Il a pour objectif de mutualiser les moyens techniques et financiers nécessaires à la rénovation thermique BBC et il accompagne et assure la montée en compétences des professionnels du bâtiment.

La CCPH verse chaque année une participation pour le fonctionnement de l'organisme à hauteur de 9 000 €.

- L'ADIL 70 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Saône) est accompagnée depuis plusieurs années par la CCPH au moyen d'une subvention pour soutenir les missions d'intérêt général poursuivies par l'agence.

L'information et le conseil des personnes souhaitant améliorer la qualité énergétique de leur habitat est l'une des activités prégnantes de l'Agence.

La CCPH soutient cette association à hauteur de 100 € chaque année.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à l'ADIL 70 et de verser une subvention de fonctionnement de 9 000 € à Bourgogne Franche-Comté Energie pour l'année 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 avril 2023  
Le Président,



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-069\_2023-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-070\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°070/2023

### **Objet : Avenant à la convention d'aide à l'immobilier avec le département en faveur des projets d'hôtels d'entreprises**

Le Président rappelle que, dans le cadre des dispositions de la loi NOTrE, la CCPH a délégué au département de la Haute-Saône, la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise depuis 2017.

Cette convention permet ainsi au Département d'intervenir en cofinancement de l'aide communautaire pour accompagner des projets immobiliers structurants pour notre territoire.

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le département a décidé de rendre éligible à ses aides à l'immobilier les projets d'hôtels d'entreprises portés par ACTION 70 dans le cadre de son plan stratégique adopté en 2021.

Il convient de prévoir un avenant à la convention avec le Département dans le cadre du projet d'hôtel d'entreprises sur le site de la tuilerie à Héricourt.

L'avenant à la convention en matière de soutien aux hôtels d'entreprises portera sur les modalités d'interventions suivantes :

- Projets de construction ou réhabilitation d'une friche en vue d'un hôtel d'entreprises, initié par la CCPH avec apport à titre gratuit d'un terrain viabilisé et plateformé. Cet apport, qui servira de cofinancement, devra être complété par un concours financier de l'EPCI de 5% minimum,
- Intervention du Département à hauteur de 5% sur la base d'une surface de 600 à 1200 m<sup>2</sup> avec un plafond de subvention de 60 000 € soit pour un projet à Héricourt de 1000 m<sup>2</sup>, une participation de 50 000 €.

Le Président précise qu'à ce stade, ACTION 70 a retenu son prestataire pour la construction d'un parc d'hôtel d'entreprises sur l'ensemble du département. Le site d'Héricourt sera le premier à voir le jour avec un début des travaux prévu à l'automne 2023 et une livraison à l'automne 2024. La proposition retenue par Action 70 porte sur la création de 10 cellules de 100 m<sup>2</sup> (70 m<sup>2</sup> d'atelier et 30 m<sup>2</sup> en mezzanine). Les coûts de construction restent encore à affiner et déterminerons la hauteur de la participation de la CCPH. Le projet quand il sera avancé en phase étude sera présenté au conseil communautaire et le plan de financement fera l'objet d'une délibération future pour acter de notre participation. Des crédits ont été inscrits au budget 2023 au titre d'une avance.

Jean-Jacques SOMBSTHAY ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- De valider le principe d'un avenant à la convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise avec le Département afin de rendre éligibles les projets d'hôtels d'entreprises,
- D'autoriser le Président à signer ce document.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-070\_2023-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-071\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ÉTOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ÉTOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°071/2023

### **Objet : Rénovation énergétique de la Médiathèque : Modification du plan de financement**

Partageant l'objectif régional et national de transformation de nos territoires face aux enjeux énergétiques, le Président expose que la rénovation de la médiathèque affiche une ambition alliant performance énergétique et amélioration de la fonctionnalité aussi bien pour les usagers que les salariés. Dans cette recherche d'exemplarité, le projet affiche l'ambition d'un gain énergétique d'environ 80% de la consommation initiale du bâtiment, et s'appuie sur un partenariat avec :

- l'Etat dans le cadre du concours particulier pour les bibliothèques : la DGD (DRAC) et le fonds vert (Préfecture de Haute-Saône)
- la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif EFFILOGIS
- l'Europe dans le cadre d'un appel à projets « Bâtiments démonstrateurs économes en énergie »
- le Conseil Départemental de la Haute-Saône, à travers sa politique en faveur des médiathèques
- le Conseil Départemental du Doubs, dans le cadre du Contrat PAC 25.

Le projet a été présenté en Conseil Communautaire, et a donné lieu à l'adoption de l'APD lors de la séance du 22 novembre 2022. Les éléments ainsi communiqués ont permis de préciser l'aide globale de l'Etat d'un montant fixé à **775 000 €**, **représentant 50% du montant total des dépenses HT**. L'assiette éligible (études et travaux sur les montants HT) au titre du concours particulier pour les bibliothèques (DGD) est estimée à 888 238 €, une subvention à hauteur de 50%, soit **444 119€** sera versée sur un ou plusieurs exercices. Le fonds vert viendra compléter cette enveloppe à hauteur de **330 881 €**.

Les dossiers sont en cours d'instruction au titre d'EFFILOGIS pour la Région avec un avis favorable du comité technique. Le dossier FEDER est déposé mais sera instruit après notification de toutes les subventions.

Le Plan de financement modifié est le suivant :

DEPENSES (en € - HT)		RECETTES			Taux
Maîtrise d'œuvre, travaux, et équipement	1 550 000 €	Région BFC	EFFILOGIS	219 603,35 €	14%
		Etat	DGD	444 119 €	29%
			Fonds vert	330 881 €	21%
		FEDER	-	202 120 €	13%
		Département 70	-	15 000 €	1%
		Département 25	-	10 000 €	1%
		CCPH	-	328 276,65 €	21%
<b>TOTAL</b>	<b>1 550 000 €</b>			<b>1 550 000 €</b>	

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux à l'automne 2023. Le service de la Médiathèque sera maintenu de manière délocalisée selon des modalités en cours de définition.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de modifier le Plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès des différents partenaires,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 avril 2023  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-071\_2023-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-072\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLÉE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°072/2023

### **Objet : Habitat 2020 : Attribution de subvention**

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 1 dossier « MA PRIMERENOV'SERENITE », est aujourd'hui présenté :

MA PRIMRENOV' SERENITE	
Propriétaire	FADLI YAZID
Adresse	23, FBG DE BELFORT 70400 HERICOURT
Type de travaux	ISOLATION EXTERIEURE POMPE A CHALEUR
Montant maximum de travaux subventionnables HT (pour la CCPH)	20 000 €
Montant total des travaux HT	28 875.35 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	23 370 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

Ce sont **500 €** de subventions que la CCPH accorde sur ce dossier.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement de la subvention pour le dossier ci-dessus présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-073\_2023-DE

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguee de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°073/2023

### **Objet : SAGE ALLAN : Signature du contrat de bassin 2022-2024**

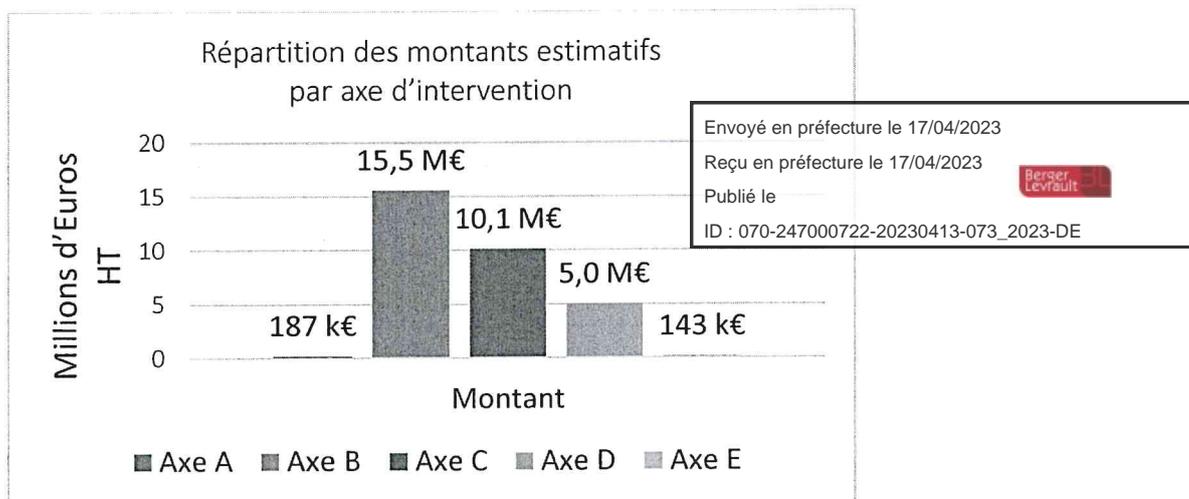
Le Président expose que le contrat de bassin est un accord technique et financier entre partenaires locaux pour une gestion des milieux aquatiques. Il repose sur la mise en place d'un programme d'actions à l'échelle du bassin versant, défini en fonction des enjeux et des objectifs de réduction des pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il s'agit d'un programme d'actions volontaire et concerté avec engagement financier contractuel. Le contrat de bassin Allan constitue ainsi une déclinaison opérationnelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allan, approuvé en janvier 2019. Son élaboration s'est déroulée sous la supervision de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE, à laquelle siège la Communauté de communes du Pays d'Héricourt.

Afin de garantir des conditions de financement de l'Agence de l'eau stables sur toute la durée du contrat, l'exécution de celui-ci doit donc s'inscrire sur la durée du 11<sup>e</sup> programme. Son exécution est donc prévue sur la période 2022-2024. Ainsi, les actions inscrites à ce contrat sont soit des opérations déjà envisagées par les maîtres d'ouvrage ou suffisamment peu complexes pour que leur réalisation soit possible dans la durée du contrat, soit des actions d'amélioration de la connaissance qui serviront à planifier de nouvelles opérations à l'issue du contrat, sous la forme d'un avenant ou d'un second contrat. Le programme du contrat a été validé par la CLE le 13 septembre 2022, et a été déposé pour examen en commission des aides de l'Agence de l'eau le 15 décembre 2022.

Le contrat porte sur le périmètre du bassin de l'Allan, circonscrit au périmètre du SAGE, qui s'étend sur 871 km<sup>2</sup> et concerne 158 communes sur 3 départements (Doubs, Haute Saône et Territoire de Belfort). Il se décline en 5 axes d'intervention et 6 sous-objectifs :

- Axe A : Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente
- Axe B : Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages
  - o Objectif B.1 : Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage
  - o Objectif B.2 : Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'AEP en s'appuyant sur 3 axes (quantitatif, qualitatif, conjoncturel)
- Axe C : Réduire les pollutions toxiques et diffuses
  - o Objectif C.1 : Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions en commençant par les secteurs les plus sensibles
  - o Objectif C.2 : Améliorer la connaissance des pollutions et la capacité des milieux récepteurs
- Axe D : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
  - o Objectif D.1 Restaurer la morphologie et la continuité écologique sur les secteurs prioritaires du SAGE
  - o Objectif D.2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention en faveur des milieux humides
- Axe E : Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire

Le montant total prévisionnel du programme d'actions est de 31,0 millions d'euros, sur 3 ans, répartis de la sorte :



Ces actions bénéficient de subventions par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi que d'autres partenaires financiers (Département du Doubs, Région Bourgogne Franche-Comté...).

Le détail du programme d'actions est présenté en annexe du présent rapport et ne comprend pas d'opérations pour lesquelles la CCPH est identifiée comme maître d'ouvrage.

À titre indicatif le volume de 31 M € se répartit à hauteur de 11 811 006 € HT pour PMA, 10 243 183 € HT pour le Grand Belfort, 4 304 524 € HT pour le Sud Territoire et 3 111 249 € HT pour les Vosges du Sud. (détail en annexe).

**Le programme d'actions comprend également des actions dont la portée couvre l'ensemble du bassin versant.** Un portage de ces actions par la structure d'animation du SAGE et du contrat de bassin (à savoir l'EPTB Saône et Doubs) est proposé. C'est le cas notamment des actions relevant du plan de communication (axe E).

Les opérations concernées sont listées dans le tableau ci-dessous :

FA	Opération	Intitulé de l'action	Montant prévisionnel € HT pour la période 2022-2024	Autofinancement prévisionnel après déduction des subventions attendues
A1-1	A1-1-1 A1-1-2	Animation du SAGE et du contrat de bassin	143 750 € HT	71 875 € HT
A1-2	A1-2-1	Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau	42 917 € HT	17 854 € HT

B2-2	B2-2-1 B2-2-1	Préservation des ressources en déficit ou en fragilité quantitative	150 000 € HT	45 000 € HT
B2-11	B2-11-1	Mobilisation de ressources alternatives à l'eau potable : anciens captages	- € HT (animation)	- € HT (animation)
C1-1	C1-1-1	Délimitation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques	83 333 € HT	25 000 € HT
C1-7	C1-7-1 C1-7-2	Réduction des pollutions des activités artisanales	16 667 € HT	8 334 € HT
D2-1	D2-1-2	Stratégie de protection des milieux humides	41 667 € HT	12 500 € HT
E1-1	E1-1-1 à E1-1-3	Plan de communication : conforter le rôle de la CLE	10 000 € HT	3 000 € HT
E1-2	E1-2-1 à E1-2-4	Plan de communication : implémenter une culture du risque	10 500 € HT	3 150 € HT
E1-3	E1-3-1 à E1-3-07, E1-3-9, E1-3-10	Plan de communication : Faire le lien entre la ressource et le milieu	82 750 € HT	5 325 € HT
E1-4	E1-4-1	Plan de communication : Accompagner vers un changement durable des pratiques	10 000 € HT	3 000 € HT
E1-5	E1-5-1 à E1-5-3	Plan de communication : Mettre l'eau au cœur de l'aménagement	23 000 € HT	6 900 € HT
<b>TOTAL</b>			<b>614 584 € HT</b>	<b>201 938 € HT</b>

Ces actions ne faisant pas partie des missions confiées à l'EPTB Saône et Doubs par ses adhérents dans le cadre de ses missions statutaires, la part d'autofinancement devra être prise en charge par les EPCI du bassin, sur le même principe que le portage de l'animation du SAGE et du contrat de bassin (délibération n°026/2022). Des conventions techniques et financières définiront les modalités précises et la clé de répartition des contributions des EPCI au cas par cas.

Pour la CCPH la participation à ces actions communes s'élève à **10 097 €** sachant que ce montant intègre déjà les frais votés en assemblée pour 1810 € pour l'étude de gouvernance du bassin et 2 300 € pour l'animation du SAGE.

EPCI	Population totale	% Population totale	Potentiel fiscal	% Potentiel fiscal	Moyenne des 2 critères	% retenu	Montant prévisionnel
CA Grand Belfort	105 338	40%	46 243 382 €	34%	37,1%	37%	74 717 €
CA Pays de Montbéliard Agglomération	92 144	35%	69 937 296 €	52%	43,4%	43%	86 833 €
CC des Vosges du Sud	15 698	6%	4 175 668 €	3%	4,5%	5%	10 097 €
CC du Pays d'Héricourt	20 135	8%	4 349 160 €	3%	5,4%	5%	10 097 €
CC du Sud Territoire	23 956	9%	8 168 996 €	6%	7,6%	8%	16 155 €
CC Rahin et Chérimont	7 686	3%	1 529 514 €	1%	2,0%	2%	4 039 €
<b>Total général</b>	<b>264 957</b>	<b>100%</b>	<b>134 404 016 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>201 938 €</b>

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) **DECIDE** :

- De valider les objectifs du projet de contrat de bassin Allan 2022-2024 et le contenu du programme d'actions global,
- D'approuver l'engagement de la CCPH dans cette démarche, au travers de la mise en œuvre des actions pour lesquelles elle est identifiée comme maître d'ouvrage et de la contribution financière aux opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Saône et Doubs,
- D'autoriser le Président à signer le contrat de bassin Allan 2022-2024,
- D'inscrire les crédits au budget 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 
ID : 070-247000722-20230413-073_2023-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-074\_2023-DE

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE)– Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) **membres titulaires** – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°074/2023

**Objet : Habitat 2020 : ORGANDIS 2 – Prolongation du délai de réservation de la subvention communautaire**

Le Président que par délibération n° 163/2014, la Communauté de Communes du pays d'Héricourt s'est engagée à participer à la construction de 14 logements (10 PLUS-Prêt Locatif à Usage Social- et 4 PLAI-Prêt Locatif Aidé d'Intégration) sur la commune d'Héricourt – résidence ORGANDIS 2.

Cependant, en raison des difficultés liées à la liquidation judiciaire du promoteur en charge du projet « SCI LA GRAND PRE » puis de l'abandon du chantier, le projet ne pourra être livré dans les temps.

IDEHA, porteur du projet, a donc sollicité une prorogation de deux ans du délai de livraison prévu en avril 2024. Il est à noter qu'un délai de deux ans avait déjà été accordé à IDEHA en 2022 par le Département. IDEHA a saisi à nouveau le Département et la DDT pour obtenir un délai supplémentaire.

Pour information la CCPH a déjà procédé à un premier acompte de 50 %, soit 21 000 € en 2017 sur demande de l'organisme.

S'agissant d'une opération structurante pour le Pays d'Héricourt, la CCPH souhaite émettre un avis favorable à la demande de prorogation d'IDEHA pour appuyer un avis positif de l'Etat et du Département.

Chantal GRISIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **EMET** un avis favorable à la prorogation du délai de livraison de chantier.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 070-247000722-20230413-074\_2023-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-075\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Nbre de membres présents**

27

**Nbre de suffrages exprimés**

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE)– Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) **membres titulaires** – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°075/2023

### **Objet : Actes notariés : reversement du montant trop payé au titre de la publicité**

Le Président expose que, dans le cadre des dernières acquisitions et régularisations foncières de la CCPH, les frais d'acte facturés par l'office notarial d'Héricourt ont été surévalués dans l'attente des montants exacts de publicité foncière.

Ces dossiers sont aujourd'hui régularisés et font l'objet d'un remboursement de la part du notaire pour un montant de 45.00 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'accepter ce remboursement constitué d'un chèque de 45.00 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-076B\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE)– Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) **membres titulaires** – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlia MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°076/2023

### **Objet : Ressources humaines : Créations et transformations de postes**

Le Président expose qu'il convient de transformer 2 postes afin d'être en adéquation avec les grades des nouveaux agents recrutés :

Nombre de postes à supprimer	Grade	Nombre de postes à créer	Grade	Date d'effet	Service
1	Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 11/20 <sup>ème</sup> heures par semaine	01/05/2023	Ecole de musique Spécialité Trombone
1	Animateur à temps complet	1	Educateur des APS à temps complet	01/05/2023	Bassin d'apprentissage

Le Président explique qu'il s'est glissé une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération n°195-2022 faisant référence à la création du poste à temps complet d'administrateur des systèmes informatiques et numériques. Il convient de remplacer le mot « ingénieur » par celui de « technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe ». Cette délibération modifie et remplace la précédente pour le poste créé.

Par ailleurs, afin de pallier l'absence du personnel dans les différents services de la CCPH et de faciliter le recrutement de salariés contractuels pour effectuer des tâches ponctuelles, il est proposé de créer 6 postes de renfort d'activité à temps non complet de 6 à 25 heures par semaine, sur les grades de catégorie C relevant de l'échelle C1 pour toutes les filières, au 1<sup>er</sup> échelon.

Les transformations de poste seront présentées lors de la mise en place du nouveau Comité Social Territorial dont la session est programmée le 17 mai 2023.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **DECIDE :**

- de créer un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023,
- de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet soit 11/20<sup>ème</sup> d'heures à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023,
- de créer un poste d'éducateur des APS à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023,
- de supprimer un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023,
- de supprimer un poste d'animateur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 avril 2023  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-076B\_2023-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-077\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE)– Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) **membres titulaires** – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°077/2023

### **Objet : Amortissement de bennes**

Le Président expose qu'afin de faire correspondre la durée de vie de nos bennes à l'amortissement comptable, il convient d'ajouter une année à l'amortissement des bennes soit de 7 à 8 ans qui est la durée maximale pour ce type d'équipement. La prochaine benne sera concernée par cette nouvelle durée.

Il convient donc d'adopter les durées d'amortissement comme suit pour les nomenclatures M4 et M43.

TYPE DE BIEN	Article	Durée minimum	Durée Maximum	Durée retenue
Bien et matériel de faible valeur inférieur ou égal à 1500 €		1 an	1 an	1 an
Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion	2031 à 2033	5 ans	5 ans	5 ans
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, logiciels, droits et valeurs similaires.	2051	1 an	2 ans	2 ans
Constructions – bâtiments	2131	15 ans	20 ans	20 ans
Installations à caractère spécifique	2157	5 ans	10 ans	10 ans

Agencement et aménagement du matériel et outillages industriels	2157	5 ans	10 ans	10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	15 ans	20 ans	15 ans
Matériel de transport	2182	4 ans	8 ans	8 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	2 ans	5 ans	4 ans
Mobilier	2184	10 ans	15 ans	10 ans
Autres immobilisations corporelles	2188	10 ans	15 ans	10 ans

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de modifier la durée d'amortissement des bennes à ordures ménagères de 7 à 8 ans.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 avril 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-077\_2023-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-078\_2023-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 13 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
6 avril 2023

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

41

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE)– Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires – Pascal AUBERT (BELVERNE) André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Daniele BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°078/2023

**Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil communautaire**

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

☉ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

☉ Marchés publics : en € HT :

23/02/23	M086/2023	WAGNER	Fournitures	Aménagement mobilier service technique	90003 BELFORT	5 177,14 € HT
01/03/23	M095/2023	DELPLANQUE	Services	Actualisation de l'analyse de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis, de la conso d'espaces et des scénarios de dvpt et du PADD	70400 HERICOURT	10 860,00 € HT
15/03/23	M124/2023	FAUNE FLORE & ENVIRONNEMENT	Services	Réalisation d'un diagnostic écologique allégé dans le cadre d'un projet de voie verte	39290 ARCHELANGE	4 950,00 € HT
29/03/23	M152/2023	F&SI	Fournitures	Matériel et prestations informatiques	70400 HERICOURT	10 816,17 € HT

31/03/23	M154/2023	S-PACE-R	Service	SAV aire de jeux Cadet Rousselle	70000 VAIVRE ET MONTAILLE	4 207,27 € HT
03/04/23	M158/2023	WEKA	Fournitures	Abonnements ressources documentaires	93200 SAINT DENIS	4 704,63 € HT
03/04/23	M159/2023	DIG TRACKS	Travaux	Commande complémentaire au devis initial	69130 ECULLY	19 450,00 € HT
03/04/23	M160/2023	NOUVELLE CARRIERE ARCEY	Services	Livraison GNT 0/80	25750 ARCEY	8 369,00 € HT

- ⊗ Contrat de location : NEANT
- ⊗ Contrat d'assurance : NEANT
- ⊗ Régies comptables : NEANT
- ⊗ Dons et legs : NEANT
- ⊗ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ⊗ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ⊗ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ⊗ Contrats de travail à durée déterminée réalisés :

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Remplacement	1	8h	1
Renfort activité	1	10,42 h	1
Renfort saisonnier	1	25 h	1
<b>CUISINE CENTRALE</b>			
Vacance d'emploi	1	25h	1
<b>MEDIATHEQUE</b>			
Remplacement	1	17,5 h	1
<b>CRECHE</b>			
Remplacement	1	35 h	3
Remplacement	1	20 h	1
<b>TECHNIQUE</b>			
Remplacement	1	20h	1
<b>FINANCES</b>			
Remplacement	1	35h	1

**S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.**

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 avril 2023  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 17/04/2023	
Reçu en préfecture le 17/04/2023	
Publié le	
ID : 070-247000722-20230413-078_2023-DE	

